



## Les Boucles du Verdon 2017

### Règlement

#### 1) PARTICIPATION

- Épreuve ouverte à toute personne majeure le jour de la course. L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement, pour quelque motif que ce soit, n'ouvre droit à aucun remboursement.

#### 2) DOSSARDS PRIORITAIRES

- Pour les participants ayant fini dans les 5 premiers de leur catégorie sur une autre épreuve (justificatifs 2015-2016), et pour les coureurs FFC Élite Hommes ou Dames (hors classement).

#### 3) PLAQUES VELOS, dossards, dotations

- Retrait le samedi 20 Mai de 14h à 21h et le jour de l'épreuve le dimanche 21 à partir de 6h au Centre de Congrès L'Etoile avenue Pierre Brossolette de Gréoux les Bains. Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité ou de votre licence et certificat médical.

#### 4) CONTRÔLES

- Tout coureur pris en infraction sera disqualifié. Les véhicules balai rouleront sur la base de 20 km/h sur les 2 parcours. Tout concurrent dépassé sera déclaré hors course. Il devra rendre son dossard, mais pourra poursuivre sa route sous son exclusive responsabilité.

#### 5) OBLIGATIONS

- Se conformer strictement au code de la route ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées. Avoir du matériel en bon état de fonctionnement
- Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
- Avoir pris connaissance de la réglementation en matière d'assurance concernant les manifestations sportives.
- Fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en produisant, soit la photocopie d'une licence fédérale portant un aval médical, soit un certificat médical de moins de 12 mois spécifiant clairement l'aptitude à la compétition cycliste. Les certificats et licences fournis sur place seront conservés le temps de l'épreuve et rendus après la course. Aucune décharge, ni déclaration sur l'honneur ne sera acceptée.
- Porter un casque rigide homologué, attaché dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.
- Satisfaire à tous les contrôles de passage.
- Se conformer à la réglementation fédérale FFC.

#### 6) INTERDICTIONS, sont interdits

- Les guidons triathlètes, les prolongateurs
- Les voitures suiveuses (sous peine de mise hors course du coureur)

## **7)ASSISTANCES**

- Médicale et mécanique, par l'organisateur.

## **8)RAVITAILLEMENTS**

- Solides et liquides sur le parcours et à l'arrivée
- Plateau-repas à l'arrivée avec ticket

## **9)RECOMPENSES**

- à tous les participants : 1 lot de produits de pays, 1 bouteille de rosé de Pierrevert-Régusse et un lot INKOSPOR.
  - à l'arrivée : coupes et lots aux 3 premiers du classement scratch et aux 3 premiers de chaque catégorie des 2 parcours (non cumulables).
- 1 Maillot lavande collector BDV 2017 à chaque 1<sup>er</sup> de chaque catégorie.

## **10)ABANDONS**

- avertir la sécurité de l'organisation : 06 70 20 84 33

## **11)TOMBOLA** avec de nombreux lots dont :

- 2 séjours d'une semaine (logement) à RISOUL dans les Hautes Alpes.

## **12)ANNEXE : INFO ASSURANCES**

- Les assurances personnelles (liées à la famille et à l'habitation) ne sont pas valables sur les cycloportives.
- La responsabilité civile (je fais mal à un tiers) est obligatoire. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.
- L'individuelle accident (je me fais mal tout seul) est facultative :
  - 1- pour tous les licenciés, c'est celle liée à leur licence.
  - 2- quant aux non-licenciés, ils peuvent souscrire une licence compétition FFC à la journée (directement auprès de la fédération).